

devenu, en effet, qu'il roula les deux discours qui le prononcèrent hier. Il n'y a qu'un mot à y retenir, mais il est topique, à savoir que les monopoles vendraient tout seuls, le jour où les finances de l'empire auraient été épuisées par une grande guerre.

Les socialistes ne manqueraient pas d'interpréter cette parole dans le sens de leurs craintes : comme le chancelier veut les monopoles, il doit vouloir aussi la guerre qui les lui donnerait beaucoup plus sûrement que des dissolutions successives du Reichstag, le pays, en effet, manquant de hostilités d'autres, au contraire, en raison de cette hostilité même, n'y verrait qu'une déclaration destinée à atténuer le mauvais effet produit par les divers bruits mis en circulation à propos de la dissolution.

Comme toujours M. de Bismarck a eu recours à toutes sortes d'arguments pour noier ses adversaires aux yeux des électeurs. Il a dénoncé les tentatives révolutionnaires et républicaines de parti progressiste; mais il a fait mieux que cela: par ces paroles surprenantes M. Windhorst, le chef du parti catholique, il a annoncé que le Soubverain pontificale Pape lui-même allait intervenir dans la lutte électorale en recommandant aux catholiques de voter pour les candidats de l'Empereur.

Cette attitude de la part de l'homme qui, on peut le dire, a dicté pendant près de quinze ans, non seulement en Allemagne, mais dans une partie de l'Europe, l'orage qui a essayé d'ébranler l'Église catholique ne surprendra personne de ceux qui savent qu'avec M. de Bismarck n'avait rien de l'État est la nation suprême. Elle eût été de démontrer qu'aucun obstacle n'est de nature à l'arrêter dans l'exécution de ses desseins.

#### La question Aube

En dehors des relations franco-allemandes, les préoccupations intérieures continuent à rouler dans le même cercle. On parle moins de la question Boulanger; mais, en revanche, on s'entretient d'une question Aube qui apparaît à l'horizon, mais qui, si l'on s'en tient aux apparences, sans trop de raison, ne paraît pas devoir se résoudre sans l'intervention de la marine, par raison d'économie, résolu de diminuer le nombre des ouvriers travaillant dans les chantiers de construction de nos principaux ports, il est occasion de permettre aux employés qui sont venus s'installer dans les chantiers de Toulon, Or, M. Clemenceau et ses amis viennent d'être informés que près de 500 ouvriers des chantiers en question allaient être congédiés, ce qui déterminerait une grande irritation dans le corps des employés de la marine et qui peut nous amener une suspension générale des travaux de construction.

M. Duc Quercy, qui a le flair à cet égard, est dans cette prévision, déjà en personne à Toulon.

Les représentants du Var se sont donc rendus auprès de l'amiral Aube pour lui rappeler sa promesse et le prier de rapporter la mesure de licenciement prise par lui. Si je suis bien informé, le ministre de la marine ne demande pas mieux que de faire droit à cette réclamation, mais il fait remarquer que sa promesse d'épargner les ouvriers de Toulon avait été faite en vertu d'un engagement pris de son côté par la commission du budget et cela à l'instigation des membres de l'extrême-gauche. C'est donc à la députation du Var à agir auprès de la commission, pour que celle-ci fasse passer la mesure de licenciement à 300 employés qu'il a été obligé de congédier.

La commission voudrait peut-être bien se laisser attendre, mais c'est un précédent qu'elle créerait, et alors que deviennent les économies budgétaires, au moins pour le ministère de la marine?

#### La question bulgare

La solution de la question bulgare ayant, par la raison donnée par le *Times* et dont je vous ai parlé plus haut, une importance capitale au point de vue du maintien de la paix européenne, nous devons plus qu'à jamais surveiller les différentes phases traversées par elle et surtout celle par laquelle elle passe aujourd'hui et qui semble avoir motivé l'observation du grand journal de la Cité. D'après les avis de Londres, les régents auraient réussi à conclure un arrangement de 20 millions avec la maison Baring frères, en donnant comme gage une somme égale en billets de la Banque nationale bulgare.

Comme les difficultés financières avec lesquelles les régents se trouvaient aux prises étaient considérées comme la principale, pour ne pas dire l'unique chance que l'on eût de voir abandonner la partie, il est bien invraisemblable, si cette nouvelle est exacte, qu'ils aient retiré au moment où ils vont être en mesure de raffermir le dévouement de leurs partisans militaires, en payant les arriérés de solde.

Par suite, il faudrait s'attendre à voir la question bulgare se compliquer au lieu de se résoudre aussi promptement qu'on l'espère à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg et à Constantinople. Que les régents gagnent seulement le printemps et, grâce aux incitations et aux subsides de l'Autriche, la presqu'île des Balkans sera un véritable brasier et, bon gré mal gré, M. de Bismarck devra enlever ses idées belliqueuses.

L'Angleterre aurait ainsi prouvé une fois de plus cette vérité décevante par l'un de ses plus grands créateurs, M. Canning, qu'elle détient, comme Éole, l'autre des vents, qu'elle peut, à son gré, déclencher sur son monde.

#### Chez M. Grévy

Le Président de la République, ainsi que Mme Jules Grévy se sont vu présenter, hier, par M. de Mohrenheim, l'ambassadeur de Russie, le Grand Duc Nicolas, petit-fils du Czar Nicolas. Cette présentation faite à la veille du bal qui sera donné après demain à l'Élysée, indique que le Grand Duc Nicolas assistera à cette fête et elle suffira à cela sans pour autant que l'excellence des relations existant entre les deux gouvernements.

#### La Bourse

Toute la Bourse d'aujourd'hui, où les affaires ont été très animées, se résume dans les rachats des vendeurs d'hier, qui, par suite des démentis infligés à la nouvelle du *Daily-News*, se sont empressés de réaliser leurs bénéfices. On avait encore baisé, hier soir, à la petite Bourse du boulevard. La reprise d'aujourd'hui se résume donc dans 17 centimes sur la clôture d'hier 3 heures et dans 47 centimes sur les cours de la soirée.

Un autre de nos correspondants nous écrit: « Légère amélioration à la Bourse, diminution de l'inquiétude qui hier était emparée du monde

politique, tels sont les deux seuls faits résultant directement de la situation.

On a vu que, d'après les renseignements communiqués à la presse sur le conseil de ce matin, rien, d'après MM. Goblet et Florentin, ne justifiait les bruits de guerre mis en circulation.

A cette note officielle, il faut joindre celle démentant la nouvelle donnée par certains journaux et d'après laquelle le ministre de la guerre n'a nullement l'intention de faire à la tribune une déclaration au sujet des bruits de guerre.

Ajoutons également la démarche faite par les députés des départements de l'Est auprès de M. Goblet.

Le président du Conseil a répondu à ces messieurs que l'Allemagne n'avait jamais eu l'intention de questionner par voie diplomatique le cabinet français au sujet de la prétendue concentration de troupes dans la région du corps d'armes.

On remarquait l'expression dont s'est servi M. Goblet, par voie diplomatique.

De cette réponse, plusieurs personnes concluent qu'il est fort possible qu'une note ou plusieurs notes confidentielles et verbales aient été communiquées à Paris par l'ambassadeur d'Allemagne.

Hier, nous avons mentionné ce bruit.

C'est, du reste, pas là les seuls bruits en circulation. Continuons l'énumération.

Il n'y a dans tout cela qu'une manœuvre de bourse, disent les uns. M. Goblet ne demandant qu'une chose : s'en aller, laissant les autres se quereller aux opportunités, se sont eux qui désarment les moines. On prête même à M. Jules Ferry ce mot en parlant du ministre de la guerre: « Enfin nous le tenons ».

On se demande, du reste, en quoi ils le tiennent.

Enfin, pour clore la liste, relatons l'information de la *Nation* disant que MM. Léon Say, Freycinet, Ferry, ont chaque jour des conciliabules au sujet de la question de campagne contre le ministère de la marine.

« C'est aller un peu loin ».

### LA RAGE

M. le professeur Vulpian vient de faire à l'Académie des sciences une communication sur la rage dont nous extrayons les passages suivants :

« La confiance que j'ai inspirée le traitement crée par M. Pasteur est prouvée par le nombre si considérable des personnes mordues qui sont venues recourir aux inoculations préventives, dans le laboratoire de la rue d'Ulm, pendant 14 mois : 2.682, en y comprenant les étrangers; 1.929 en ne considérant que les personnes françaises et algériennes.

Le traitement de la rage après morsure a sauvé un grand nombre de personnes qui seraient mortes sans ce traitement.

Sur 10 personnes traitées, 682 personnes, françaises et étrangères, qui sont venues se faire traiter à l'Institut Pasteur; la mortalité a été de 1,15 0/0; ce qui sur 1,929 personnes, françaises et algériennes, traitées, il y a une mortalité de 0,63 0/0.

Quant aux faits, morsures à la tête ou à la face, ils sont tout aussi probants. Le nombre des personnes traitées après avoir été mordues à la tête ou à la face par des animaux dont la rage a été reconnue, est de 188. Sur ces personnes sont mortes, ce qui fait une mortalité de 4,83 pour 100. Les statistiques publiées avant les recherches de M. Pasteur, constatent que dans les cas de cette sorte on a une mortalité effrayante de 80 pour 100. Ainsi le traitement de M. Pasteur a réduit la mortalité par suite de ces morsures de 88 pour 100 à 5 pour 100 (en nombre rond).

Dans ce groupe de 186 personnes, traitées par la méthode Pasteur, il y a eu 103 personnes qui seraient mortes sans ce traitement.

Aussi je ne crains pas de répéter ce que je disais à l'Académie, dans une occasion récente. La confiance que j'ai inspirée par le traitement de la rage après morsure, due entièrement au génie expérimental de M. Pasteur, est une des plus belles découvertes qui aient jamais été faites, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue humanitaire.

A la suite de cette communication de M. Vulpian saluée par les applaudissements unanimes des membres de l'Académie des sciences, le secrétaire perpétuel, M. Bertrand, a annoncé qu'avec l'assentiment de ses collègues la déclaration de M. Vulpian serait inscrite au procès-verbal dans les termes suivants : « M. Vulpian a présenté un rapport sur le projet de loi relatif à la liberté des funérailles.

### SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 25 janvier 1887

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes.

M. le président informe le Sénat qu'il a reçu de M. Maze une demande d'interpellation sur l'application de l'article 15 de la loi de 1883, relative à l'organisation de l'enseignement primaire.

M. Maze attendra la fin de la discussion du budget à la Chambre.

M. Emile Labiche dépose un rapport sur le projet de loi relatif à la liberté des funérailles.

#### Les nullités du mariage

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération de la proposition de MM. Allou, Barbé, Denormandie et Jules Simon sur les nullités du mariage et le régime de la séparation de corps.

Allou, rapporteur, déclare que la majorité de la commission est d'avis de repousser l'amendement de M. Bardeux et celui de MM. Bergeret et de Maréchal.

Elle devra également prendre en charge l'exploitation des réseaux actuellement exploités par l'État et se substituer à lui pour tous les engagements contractés envers tous les abonnés de ces réseaux; racheter pour le compte de l'État et se substituer à lui pour tous les engagements contractés par l'appartenance à la société générale des téléphones.

L'État sera propriétaire de tous les réseaux établis ou achetés. En échange, l'État concède à la

femme en cas de réconciliation entre époux séparés.

Le paragraphe est pris en considération et renvoyé à la commission.

L'article premier, qui était réservé, est adopté. Il stipule que les époux séparés habiteront des domiciles différents et que citation sera faite aux deux époux.

Vendredi, séance publique à 9 heures.

La séance est levée à 4 h. 45.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du mardi 25 Janvier

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

A propos du chapitre 45, M. Compayré voudrait qu'on reportât le crédit de ce chapitre au chiffre des budgets précédents; il demande donc une augmentation de 600.000 fr.

L'amendement de M. Compayré est adopté par 350 voix contre 138.

M. Millerand défend un amendement proposant une réduction de 238.000 fr. pour la suppression de indemnités aux amoniteurs catholiques, pasteurs et rabbins.

M. Berthelot déclare qu'il est nécessaire de maintenir les amoniteurs dont la suppression amènerait la ruine des établissements d'enseignement secondaire. (Vifs applaudissements à droite).

M. Rigault proteste contre les paroles de M. Berthelot et propose les applaudissements ironiques de la droite en parlant des hommes noirs.

M. Burdeau reconnaît que certains abus subsistent, mais il est convaincu que la fermeté du ministre les fera disparaître.

M. Burdeau déclare qu'il accepte une réduction de 60.000 fr. C'est un premier pas vers la séparation des Églises et de l'État; mais il repousse le chiffre de M. Millerand.

L'amendement de M. Millerand est repoussé par 330 voix contre 210.

M. Jaurès réclame une augmentation de 10.000 francs pour créer un cours de préparation à l'école navale aux lycées de Paris.

M. Berthelot déclare qu'il se prononce contre la question et qu'il accepte l'amendement.

L'amendement est adopté par la commission et par la Chambre.

M. Doreau-Lajardie, sur le chapitre 46 (collèges) demande la suppression de l'augmentation proposée pour le traitement des professeurs.

Après une réplique de M. Burdeau, l'amendement est rejeté.

M. Mérillon propose d'intercaler un nouveau chapitre, portant un crédit de 100.000 francs pour le conseil municipal de Paris.

M. de la Ferronnays parle de l'utilité de ce concours au point de vue militaire, il soutient que la question de tir n'appartient pas au ministre de l'Instruction publique.

L'orateur demande l'opinion du ministre de la guerre.

M. Goblet dit que M. Boulanger n'est pas opposé à ce rattachement. Il ne voit pas d'un mauvais œil le tir franc dans l'éducation de la jeunesse.

M. Hubbard demande qu'on alloue seulement 50.000 francs pour les sociétés départementales.

M. Mérillon insiste pour que le crédit soit porté à 100.000 fr.

Après des observations de MM. Hubbard et Mézières, la chambre adopte un crédit de 50.000 fr. par subvention aux sociétés de tir départementales.

La séance est levée. Séance jeudi.

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 25 janvier.

#### LA LIBERTÉ DES FUNÉRAILLES

La commission sénatoriale, s'occupant de la liberté des funérailles, a adopté le rapport de M. E. Labiche, concluant à l'adoption d'un projet dont voici les principales dispositions :

Article 1. — Tout inhumé ou inhumé embaumé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner. Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.

Article 2. — En cas de contestation, il est statué, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, par le juge de paix, sans appel, devant le président du tribunal civil qui devra statuer dans les 24 heures.

#### L'UNION RÉPUBLICAINE

L'union républicaine a procédé au renouvellement de son bureau. M. Cazot a été nommé président. M. Béra, vice-président. M. Manier (du Rhône) auquel plusieurs amis avaient présenté la vice-présidence, avait, par lettre, décliné toute candidature.

#### LES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES

Voici les dispositions principales du projet de loi déposé à la Chambre par le gouvernement et relatif aux réseaux téléphoniques.

La société générale des téléphones, sous le titre de société fermière des réseaux téléphoniques de l'État, devra, à l'expiration de son bail, racheter pour le compte de l'État et se substituer à lui pour tous les engagements contractés par l'appartenance à la société générale des téléphones.

L'État sera propriétaire de tous les réseaux établis ou achetés. En échange, l'État concède à la

société fermière l'exploitation de tous les réseaux téléphoniques pour une durée de 35 années.

La société fermière sera substituée, vis-à-vis de l'État, à tous les engagements contractés par les abonnés et non exécutés pour le paiement de leur part contributive dans l'installation des dits réseaux; elle payera à l'État une redevance annuelle représentant l'intérêt à 4 0/0 et l'amortissement en 35 ans des sommes dont l'État restait débiteur au chef de ces installations.

Enfin, la société se substituera entièrement à l'État pour tous les engagements contractés par lui envers les abonnés de ces réseaux.

### NOUVELLES DU JOUR

Mgr Gavrois

Nous avons dit que le siège épiscopal de Lyon, illustré déjà par tant de gloires, vient de perdreMgr Gavrois. La presse catholique entière s'est émue de ce deuil, et elle donne aujourd'hui le témoignage de son respect et de ses regrets à celui dont les mérites et les vertus ont ajouté un nouvel éclat à notre brillante épiscopat français.

Mgr Gavrois était né à Juvigny (Hauts-Marne) le 26 mai 1806, il était par conséquent âgé de 81 ans.

Après quelques mois passés au sein de sa famille,Mgr Gavrois fut élu évêque de Troyes puis évêque de Paris, et entra au ministère de la guerre, où il déploya de grandes aptitudes qui furent très remarquées. Mais, il sentait bien qu'il n'était pas fait pour le monde, et il entra à St-Sulpice malgré les prières de ses parents et de ses amis, il y fut nommé concubinaire illustre évêque d'Orléans,Mgr Dupanloup.

Ses belles qualités attirèrent bientôt l'attention de Mgr de Bonald, évêque de Beauvais, qui le nomma son vicaire général. Enfin, en 1840, il fut nommé par Mgr Gavrois à l'évêché de Saint-Dié, en remplacement de Mgr Manglard. A Saint-Dié, il se fit remarquer par sa haute intelligence et par la hauteur de son caractère; il donna à tous les d'œuvres toujours sans compter, faisant passer de nombreuses œuvres ses émoulements d'évêque et sa fortune personnelle.

Après avoir passé 27 années dans son diocèse de Saint-Dié, après avoir travaillé à maintes reprises à la hauteur de son caractère, il donna, en 1867, son évêché à Mgr de Paris, et accepta en 1873 le siège de Lyon.

On sait avec quel talent, quelle énergie, et quel vigoureux administrateur son diocèse, comprenant deux départements, avec un million quatre cent mille âmes.

Telle fut la vie de cet éminent prélat : bon, affable, accessible à tous, aimant à bien autour de lui, et capable de tout ce que son cœur et son intelligence lui savait ainsi porter si noblement.

C'est donc bien de notre devoir de saluer une dernière fois cette grande et noble figure épiscopale qui disparaît.

#### La liberté d'association

Le ministère de l'intérieur vient d'adresser aux préfets un avis dans lequel il leur recommande d'accueillir avec soin les noms et les conditions sociales des membres des associations radicales et circovalaires.

Cette circulaire contient en outre des instructions spéciales pour les autorités, qui devront sévir rigoureusement contre toutes celles de ces Sociétés qui présenteront un caractère « auto-institutionnel ».

#### Utilisation d'une chute d'eau à Tivoli

Rome, 24 janvier. — Une société s'est fondée pour utiliser la chute d'eau de Tivoli près Rome. La force de 13,000 chevaux que cette chute représente sera employée, partie à l'éclairage électrique de Rome, partie à fournir de la force motrice à l'industrie de la ville.

#### Les achats d'éther sulfurique en Allemagne

Berlin, 25 janvier. — La *Gazette* de Voss assure que l'industrie allemande auquel le gouvernement français s'est adressé pour une fourniture importante d'éther sulfurique pour la fabrication de la mélinite a demandé au gouvernement allemand qu'il pût accepter cette commande et qu'il lui a été répondu : « Fournissez-en au plus haut prix, autant que les Français vous en demandent ».

#### Une explosion à Port-Vendres

Port-Vendres, 25 janvier. — Par suite de l'imprudence d'un ouvrier qui a malheureusement été tué, il y a eu explosion, ce matin, d'un petit dépôt de dynamite servant à la purification des résidus acides de la fabrication de dynamite de Paillettes.

#### En Bulgarie. — Un faux général

Saint-Petersbourg, 25 janvier. — D'après une nouvelle publiée par la *Gazette de Moscou*, organe de M. Katkof, la régence de Bulgarie aurait soupçonné un an, il y a quelques jours, un général russe, parcourant la Bulgarie pour faire croire aux populations que le tsar s'est réconcilié avec la régence.

#### Une attaque contre Massouah

Souakim, 25 janvier. — On annonce qu'un corps peu nombreux d'Abbyssins a attaqué Massouah; cinq Italiens et deux cents Abyssins ont été tués. Les Italiens ont envoyé 1.500 hommes à Makulungu.

#### La conspiration contre le roi Milan

Belgrade, 25 janvier. — Le *Vidiko*, organe ministériel, a publié des révélations sur la nouvelle conspiration contre le roi de Milan.

Les auteurs du complot et les principaux complices sont des partisans du prince Karageorgevitch, prétendant au trône, actuellement en Hongrie.

L'ex-métropolitain de Belgrade Miceham est à leur tête. Le gouvernement hongrois a déjà ouvert une enquête.

#### Une révolution dans la manière d'écrire.

— Attrez-vous en secret de plumes d'oie, hier on se servait de plumes de canard, aujourd'hui on se sert de la *Calligraph*, nouvelle machine à écrire qui permet de tripler la vitesse de la plume. On peut se procurer ces merveilleuses machines chez MM. Feinwick frères et Co, 21, rue Martel, Paris. 14103

### BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

#### L'industrie textile en Allemagne

Pendant les onze premiers mois de 1886

Pendant les 11 premiers mois de 1886, l'Allemagne a importé 166.001.200 kilogrammes de coton brut, contre 143.843.000 pendant la période correspondante de 1885; 20.550.100 kilogrammes de coton (surtout de l'Angleterre), contre 19.176.200; 40.587.600 kilogrammes de laine, contre 36.440.500; 109.312.400 kilogrammes de laine, contre 92.576.000; 15.738.300 kilogrammes de fils de laine (surtout de l'Angleterre), contre 17.864.500.

Voici maintenant pour les exportations des produits textiles : articles de coton, 24.198.900 kilogrammes pendant les onze premiers mois de 1886 et 20.103.100 pendant les mêmes mois de 1885; habillement de confectionnés, 4.936.500 et 4.355.800 kilogrammes; articles de soie, 5.345.500 et 4.364.500 kilogrammes; articles de laine 55.840.900 et 61.592.300 kilogrammes. Il résulte de ce qui précède, que les importations des matières premières ont augmenté, que les exportations des articles fabriqués, à l'exception des articles de laine, ont également suivi une voie ascendante.

Les résultats des exportations pendant l'année dernière peuvent être considérés comme satisfaisants pour le commerce allemand, quant aux quantités, mais il est plus probable, vu la baisse générale des prix, qu'il n'en est pas de même pour les valeurs. Il paraît que les fabricants allemands ne se préoccupent pas beaucoup de ce côté de la question, pour ce qui concerne le présent du mois. Ils ont avant tout eu en vue d'introduire leurs produits dans les marchés lointains; ils ont d'ailleurs obtenu le meilleur marché que leurs concurrents, et une fois que leur position est assurée, ils s'efforcent de faire des bénéfices.

#### La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, le 25 janvier 1887.

L'ouverture de notre première vente publique de l'année a eu lieu aujourd'hui sur notre marché. L'amélioration subie survenue, il y a trois semaines, dans la situation de l'article, a été maintenue pendant les deux dernières semaines; aussi les acheteurs de tous pays étaient-ils fort nombreux. Malgré les petites quantités offertes, nous avons eu, quant à notre rapport avec l'importation, beaucoup plus grand que de coutume, et en général les catalogues de cette série, dont on a offert pas moins de 240.000 lb, en 21 jours de vente, soit une moyenne de 11.500 balles par séance.

D'ailleurs, dès demain, au lieu des 10.000 balles annoncées, les catalogues en contiendront 12.000. La hausse qui a été établie ce soir sur les petites quantités offertes, est en moyenne de 10 0/0 sur les cours moyens de notre dernière vente; ainsi, tandis qu'une grande bergère se vendait à 100 sh. le 30 novembre, elle se vend aujourd'hui à 110 sh. 6 d. 1/2, marque une hausse de plus de 10 0/0. De reste, le choix de ce soir était insuffisant pour motiver une appréciation exacte du degré de hausse dont les différents genres seront affectés; néanmoins, cette hausse faite, on peut déjà prévoir que les scores seront moins favorisés que les suints et que, parmi ces derniers, les Adélaïde pares seront probablement les plus recherchés.

La France, négocie, s'est des ce soir mise aux achats soutenus par l'Allemagne, tandis que l'Angleterre semble réservée. Reins peut avoir enlevé 1.800 balles et le Nord 1.000.

#### (AVIS DIVERS)

LONDRES, 25 janvier.

La première séance de la première série d'enchères de laines coloniales vient d'avoir lieu sur notre marché.

On y a offert et adjugé la majeure partie des quantités suivantes : 1.009 lb. Sydney, 1.335 Port-Phillip, 1.082 lb. Adélaïde, 828 Nouvelle-Zélande, ensemble 4.235 lb. de laines de Cap de Bonne-Espérance total 7.076 lb. des colonies.

Sur les cours de clôture de décembre, il y a une hausse de 10 à 12 0/0 sur les mairins d'Australie. Cette augmentation est moins sensible sur les scores tendus, les Cap de B. E. et les exotiques.

Pour cette série de ventes, qui doit se prolonger jusqu'au 17 février prochain, on pourra offrir les quantités suivantes : 195,000 lb. d'Australie, 45,872 Cap de Bonne-Espérance, ensemble environ 241,872 lb. de laines coloniales, selon spécification ci-dessus.

Le choix des laines ne représente pas les meilleurs genres d'Australie, mais il embrasse les principales qualités du Cap de Bonne-Espérance.

Les concours des acheteurs de l'intérieur et de l'étranger dépassent sensiblement la moyenne. Avec tous les autres intérêts la salle est comble.

Les mises à prix se font avec une grande animation surtout pour les suints à poigne d'Australie et du Cap de B. E.